



ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Études supérieures et Handicap

Des réponses  
à mes questions



Novembre 2024

## AVEC QUI TRAVAILLER POUR MON PARCOURS DE FORMATION ?

### Je me pose des questions sur mon orientation post-bac



Je m'interroge sur  
**mes compétences pour réussir**  
dans la/les voies que j'envisage.

- Le/la **PsyEn** de mon établissement peut m'aider à y réfléchir (je peux également rencontrer un PsyEn au CIO).



Je m'interroge sur **mes points forts/points de fragilité au niveau scolaire.**

- Mon **professeur principal** est l'acteur vers lequel je peux me tourner pour faire un point.



### Les Cordées de la Réussite

Pour ouvrir tes horizons culturels, personnels et professionnels, tu peux participer à la **Cordée Accessisup** avec ton lycée et le service universitaire handicap.

→ <https://handicap.uca.fr/suh/la-cordee-accessisup>

### Sites utiles

- <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/mon-parcours-handicap-cest-quoi> (aborde aussi la voie de formation par l'apprentissage)
- <https://www.onisep.fr/formation-et-handicap>
- <https://www.ac-clermont.fr/scolarite-et-handicap-122081>

## DOIS-JE SPÉCIFIER MON HANDICAP SUR PARCOURSUP ?

Mon dossier est celui de tout candidat, à l'exception d'une **fiche de liaison facultative** qui permet de lister les besoins et aménagements qui me sont nécessaires ; elle n'est utilisée qu'au moment de l'inscription, **si je souhaite la transmettre** à la formation, ou dans le cadre de l'accompagnement par la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

**Chaque formation présente sur Parcoursup possède un référent handicap.**

→ N'hésite pas à lui poser tes questions !

(Les coordonnées figurent sur la fiche de chaque formation).

**Si, lors de la phase d'admission, aucune formation ne correspond à mes besoins spécifiques, j'ai le droit au réexamen de ma situation.**

→ Je sollicite la CAES (via « contact » sur mon dossier Parcoursup) dès le 1<sup>er</sup> jour de la phase d'inscription (2 juin 2024).

## QUI PEUT M'AIDER DANS MES DÉMARCHES, DEMANDES DE COMPENSATION ET D'AIDES POUR SUIVRE MA FORMATION ?

Je souhaite faire le point sur les démarches possibles : aménagement d'examen, reconnaissance de situation de handicap, etc.

→ **Mon enseignant référent** peut me guider et m'indiquer les interlocuteurs à contacter.

**J'ai besoin d'une aide humaine et/ou technique ? de renouveler ma reconnaissance de situation de handicap pour compenser mon handicap ?**

→ Je sollicite la **MDPH** qui instruit mon dossier. C'est elle qui statue et peut attribuer des aides pour financer la mise en place de moyens de compensation.

**Dans tous les établissements du supérieur**, un référent handicap répondra à mes questions concernant les aménagements qui me sont nécessaires.

- ✓ **En BTS et CPGE**, les élèves bénéficiant d'un PPS en terminale voient se poursuivre les aides/aménagements établis : **j'en parle avec mon enseignant référent.**
- ✓ Pour les **autres formations**, je contacte le **service universitaire d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap** de l'Université Clermont Auvergne (SUH - UCA).

Dans l'académie, l'association **Handisup** et les **CIO** peuvent m'accompagner face à mes questionnements.

Au niveau national, je peux aussi contacter l'**APAJH** :  
<https://www.apajh.org/annuaire/#/association/7600>



## ET SI JE VEUX ÊTRE APPRENTI ?

Je dois rechercher à la fois un employeur et une formation (<https://www.parcoursup.gouv.fr>) et faire valoir ma situation en terme de reconnaissance de travailleur en situation de handicap ou de maladie invalidante.

### Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) :

- ✓ je m'adresse à la **maison départementale pour les personnes handicapées** (MDPH) :  
<https://mdphenligne.cnsa.fr>

### Recherche d'emploi ou de formation en apprentissage :

- ✓ <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>
- ✓ <https://www.pole-emploi.fr/accueil>
- ✓ <https://www.capemploi.info>

### Dans la fonction publique :

- ✓ [www.emploipublic.fr/offre-emploi/offre-emploi-handicap](http://www.emploipublic.fr/offre-emploi/offre-emploi-handicap)

### Auprès du rectorat :

- ✓ <https://www.ac-clermont.fr/vous-souhaitez-etre-recrute-122018>

Dans le cadre d'une formation en apprentissage, mon contrat peut être porté à 4 ans et il n'y a pas de limite d'âge.

Un **salon spécialisé** se tient chaque année **mi-mars** autour de l'insertion professionnelle.

**Au cours de mon parcours professionnel, des aides** peuvent être versées par **Agefiph** (<https://www.agefiph.fr>) et le **FIPHFP** fonction publique (<https://www.fiphfp.fr>) au profit de mon employeur pour adapter mon poste de travail ou favoriser mon accès à une formation professionnelle.